gen pratiques, faisant une part trop grande à leur imagination. Loin de s'attaquer à l'essence du mal, ils poursuivent l'ombre; ils traitent une maladie spéciale pendant que le malade se meurt d'une maladie toute contraire. Quant à nous, nous sommes fanatique de la paix; mais Dieu nous garde du Congrès de la Paix!»

La situation intérieure de la France s'améliore de jour en jour. On s'applaudit, dans ce pays de voir le mouvement qui porte les esprits vers la décentralisation, et on prévoit avec joie du départ prochaine des conseils généraux des départements. Depuis quelque temps, cette question qui avait un peu langui dans la polémique de la presse départementale, absorbée par le soin de suivre les discussions de l'assemblée législative, s'est d'y répondre l'importance à laquelle elle a droit plus que toute autre, puisqu'elle intéresse surtout les départements, puisqu'elle est pour eux la résurrection à la vie administrative.

Au dehors, la marche des affaires à Rome ingère de vives préoccupations au gouvernement français; aussi paraît-il décidé à agir avec une énergie qu'il peut employer, et à prévenir les difficultés qu'il faut aujourd'hui combattre. Nous avons fait connaître, dans notre dernier numéro, les intentions du Président de la République, qui ne sont autres que celles de son cabinet tout entier, et qui promettent de mettre un terme aux hésitations et aux embarras existans à Rome.

Ce sont ces hésitations et ces embarras qui donnent lieu au long retard que le Pape met à rentrer dans ses états, et l'on paraît peu satisfait que le Saint-Père se contente de confier à des simples commissaires le soin des populations romaines, les pressant en Italie, adressés grâce à lui, à marge des progrès du temps et de leur libérales. Tant que l'ordre n'a pas été complètement rétabli à Rome, tant qu'on a pu craindre que la présence de Pie IX y pût subir quelque nouvel outrage de la part des hommes de l'émeute, on comprenait l'abstint de rentrer; mais aujourd'hui que tout semble le convier à venir reprendre lui-même la direction des affaires, aujourd'hui que les Romains lui ont adressé, de toutes parts, leurs sentimens, on cherche en vain pourquoi Sa Sainteté continue à laisser le soin de son autorité à des hommes qui paraissent prêtre de vue le but de l'expédition française si bien définit par la lettre du Président de la République dont nous venons de parler.

Un grand meetlag vient d'avoir lieu à Londres pour l'inauguration d'une société récemment formée sous le titre d'*Association de la réforme parlementaire et financière*. Cette société est formée sur les mêmes bases que celle qui, sous le nom de *Anti-corn-laws League*, poursuivit pendant plusieurs années et obtint la réforme des tarifs et celle de la loi sur les céréales; elle est dirigée à peu près par les mêmes hommes que sa devancière.

Le programme de l'association exprime nettement le but qu'elle se propose:

2° Adoption, dans les élections, du scrutin secret;

3° Limitation à trois ans de la durée des parlemens;

4° Égale répartition des circonscriptions électorales;

5° Abolition du cens pour les membres du parlement;

6° Diminution notable des dépenses publiques et remaniement général des impôts.

Un grand nombre d'orateurs, parmi lesquels on compte des lords et autres personnages marquans, ont donné le signal d'une agitation qui paraît devoir prendre des proportions colossales.

Le dénouement précipité de la guerre de Hongrie joint à la réddition prévue de Venise donne lieu, en France et en Angleterre, aux commentaires les plus étranges; toujours est-il que depuis que la Russie est uni ses forces à celles de l'Autriche contre les Maggyares, la lutte était devenue trop inégale; le courage ne peut pas l'impossible.

En Prusse, la première chambre a tenu une séance à Berlin, le 29 août. L'ordre du jour appelant les communications du ministère au sujet de la question allemande, M. de Bulow, commissaire du gouvernement, s'est exprimé ainsi:

« Messieurs! les documents présentés à la chambre lui donneront des éclaircissemens sur la ligne du gouvernement depuis qu'elle a été prorogée. Les affaires de la patrie allemande ne pourraient être réglées que par des mesures promptes et énergiques. Vous vîtrez par ces documens ce à quoi l'on est parvenu. Trois séries de pièces vous sont remises:

1. Celles qui concernent l'alliance du 26 entre notre gouvernement et les royaumes de Saxe et de Hanovre, et le projet d'une constitution allemande;

2. Celles qui contiennent le protocole qui a précédé la conclusion de la paix, et qui donnent les motifs du gouvernement;

3. Celles qui concernent les propositions du gouvernement au gouvernement impérial d'Autriche, pour amener l'Autriche à faire partie de l'alliance. Le mémoire tout entier donne les faits dans leur intime liaison et le contenu des d'emens parle pour lui-même.

Je me bornerai donc à une courte communication, qui aura pour objet d'éclairer les points de vue d'où le gouvernement est parti au sujet de l'affaire allemande. Je dois vous rappeler l'état des choses de l'autre dernière, lorsque vous vous nous avons agi, de même que les obstacles rencontrés, soit au sujet de l'assemblée nationale de Francfort, soit au sujet des autres gouvernemens allemands.

Le gouvernement considère comme un devoir, pour écarter le conflit avec la prière de prendre de l'initiative pour la voie de la concentration. Il lui fit donc pour l'organisation du plus prochain, des propositions qui avaient pour but de déterminer plus exactement les limites du pouvoir central et de l'exercer plus énergiquement. Mais l'attitude du gouvernement de Francfort, l'assemblée nationale, avec plénitude de pouvoirs, passa sur ces propositions. Elle préféra s'épuiser en résolutions propres à produire des conflits plus sérieux avec les gouvernemens.

Les 28 gouvernemens qui, d'abord avaient marché de concert avec la Prusse, la quittèrent, se rallièrent à l'Assemblée nationale, et la cause allemande en souffrit. Le 3 juillet, l'Assemblée nationale, le renversement de toute constitution est l'affaire, adopta la Constitution voïée arbitrairement par l'Assemblée nationale comme bannière, sous la protection de laquelle il tenta de renverser les gouvernemens monarchiques de l'Allemagne pour les remplacer par des républiques; mais ce parti fut promptement vaincu. Au milieu de ces circonstances, après toute dévouement, de sacrifices, le gouvernement dut envisager de plus près la question de savoir s'il n'était pas temps de satisfaire aux besoins les plus urgens de la patrie et de resserrer plus étroitement les limites de l'Etat fédéral unitaire.

Il pouvait revenir au principe de l'ancienne confédération, et si bon jetée un regard en arrière sur la position de la Prusse dans la confédération des Etats, on y trouve souvent des temps de bonheur. On pouvait simplifier l'organisation intérieure de la confédération. Plusieurs petits Etats ne sont pas capables d'une existence indépendante. Si la Prusse avait voulu entrer dans cette voie, aplanir le conflit qui lui naît tendu la main du plus d'un côté. Mais le gouvernement crut qu'aplanir l'affaire de cette façon, ce n'était pas satisfaire aux espérances de la nation, aux promesses et aux obligations contractées par lui-même.

Il résolut donc de separer tout ce qui, dans le grand mouvement du peuple allemand, était allemand et fort, convaincu que les ébranlemens de la nation finiraient par amener une force qui ne serait pas terminée avant que, à côté de la victoire sur la révolution, l'unité de la nation fût amenée, et qu'il fût répondu dans ce sens aux exigences du peuple.

C'est pourquoi il reconnaît l'initiative d'un Etat unitaire, quoique d'une étendue moins considérable. Les propositions qui vous sont soumises vous expliqueront sur quelle base les négociations ont commencé, quelles voies ont été adoptées de quelles suppositions on est parti. Le gouvernement a destiné que la peine qu'il est donnée pour amener l'unité de l'Allemagne ne restât pas sans récompense. Il a persisté dans la voie de l'entente avec l'Assemblée nationale, jusqu'au moment où l'entente est devenue impossible, et où il a fallu rapprler les dépêches.

En vertu de la constitution émanant des trois royaumes, une diète doit être convoquée. L'allianve du 26 mai a un double but: politique commune envers l'extérieur et établissement de l'ordre à l'intérieur. Ce n'est pas ici le lieu, et d'ailleurs je ne suis pas chargé d'entrer dans une analyse détaillée du projet. Mais je vous fais observer particulièrement que l'Etat fédéral restreint dans la confédération ne peut être amené que par l'accession volontaire des gouvernemens.

Des documents officiels et officieux, des articles de la presse ont témoigné contre le gouvernement d'accusations de vouloir repousser l'Autriche de l'Etat fédéral, de tendre à l'hégémonie, à la puissance et à la grandeur.

La position prise par la Prusse n'est pas le résultat de son libre choix, mais celui des événemens et de tous ses actes.

Quel que fût son puissant désir de l'Etat fédéré, il faut deux conditions pour qu'il ponde à ses espérances. Il faut qu'il ait à la tête une autorité exécutive énergique qui le représente dignement comme un tout envers l'étranger, qui maintienne l'ordre à l'intérieur; il faut qu'une seule législation embrasse les quarante Etats, et il faut que cette législation émane des représentans du peuple d'accord avec les plénipotentiaires des gouvernemens. La première condition ne peut être accomplie, si l'on met à la tête de l'Etat fédéré un directoire ou deux grandes puissances.

En considérant la situation de l'Autriche, on est conduit à la conclusion que l'Autriche ne peut être prête à la tête de l'Allemagne. Le point central de l'Autriche n'appartient pas à l'Allemagne, et, malgré toute la bonne volonté, l'Autriche ne pourrait faire rien de profitable à l'Allemagne; elle ne peut se soumettre à un parlement allemand.

La constitution du 4 mars résulte si intimement entre elles toutes les parties de l'Autriche, qu'elle ne peut admettre une puissance législative étrangère. Cette position de l'Autriche est un fait sur lequel le gouvernement de la nation allemande ne peut ne baser. Il ne restait donc à la Prusse, et cette question que celle de savoir si l'on devait et pouvait ou non créer un Etat fédéré, et le représenter d'extérieur. Il a répondu de lui-même. Si le nouvel Etat fédéré doit être créé sans l'Autriche, les lieux avec l'Autriche, qui a contribué de son côté à la grandeur de l'Allemagne, ne seront pas rompus définitivement.

De ces considérations résulte le projet d'une union de l'Allemagne avec le reste de l'Autriche, lequel se trouve parmi les documents. La pensée fondamentale, qui a été la base de la solution de la question de constitution allemande, les deux grands corps d'Etat paraîtront au dehors composés de la même manière, et l'intérieur différemment. L'autriche a représenté que la même union, la décision de cette question reste donc réservée à l'avenir.

Ou a mis sur la base de l'art. 11 de la cité fédéral, le droit du gouvernement de conclure cette alliance. Du reste, notre situation envers la confédération, toute particulière qu'elle est, ne détruit pas la confédération.

Si la Prusse, conformément à l'art 11 de l'acte fédéral, ne peut conclure des alliances avec des Etats non allemands, il ne lui est que mieux permis d'en conclure avec des Etats allemands. L'ancienne confédération ne sera pas détruite tant que chaque Etat conservera de remplir ses anciens devoirs fédéraux. Si le collège des princes n'existe pas la constitution du 26 mai possédait le droit d'initiative pour le projets de lois et le pouvoir législatif, ce droit est actuellement autre sous un mode différent.

Nous ne pouvons abandonner les véritables conquêtes de nos aïeux; si l'on accepte l'Etat fédéré sous la présidence de la Prusse, on nous trouvera tout prêts, sinon le retour à la confédération d'Etats est inévitable. Ce principe, exprimé déjà dans une institution du 16 février à notre plénipotentiaire à Francfort, doit être ouvertement, le gouvernement consacre, tout ce qui est aussi possible, à s'efforcer d'atteindre l'union de l'Allemagne par la voie du droit et de la paix. Jusqu'ici accédant à notre alliance, le grand duché de Bade, Cobourg, Gotha, le duché de Saxe-Weimar, le duché de Anhalt-Beerbourg, le Brunswick, la Saxe-Altenbourg et le Mecklenbourg-Strelitz.

Doutes y accédent encore ses vœux sont la ratification. Ce sont le grand duché de Hesse, le duché de Nassau, Cobourg-Gotha le Schwarzbourg-Rudolstadt, Oldenbourg, et les villes libres de Hambourg et de Brême. Il en est quelques-uns qui se sont déclarés pour ne pas faire, savoir: le Luxembourg, le duché de Saxe-Meiningen, le duché de Anhalt-Cothen, Wolbeck, la Lippe-Hombourg. Le royaume de Bavière se réserve toujours sa déclaration.

C'est tout ce que le gouvernement de dire: « ou ou non. »

BULLETIN COMMERCIAL.

CHANGES DE SMYRNE.

14 SEPTEMBRE 1849.

En monnaie de lettres de change

Londres	125 1/2
Marseille	197
Trieste	440, 444

En Beschlik

Londres	109 3/4, 110
Marseille	172, 173
Trieste	390

Constantinople, au pair 1/4 o/o c. a.

MOUVEMENT DU PORT.

BATEAUX A VAPEUR.

ARRIVÉES du 14 septembre.

SOUTHAMPTON. Bateau à vapeur anglais, *Eurim*, cap. R. Williams, avec marchandises diverses, groupes et passagers.

VARNA. Bateau à vapeur ottoman, *Tahir-Bahri*, cap. Omer bey, avec marchandises diverses, groupes et passagers.

Du 15 septembre.

LIVERPOOL. Bateau à vapeur angl. *Pirate*, cap. D. Hardie, charge de marchandises, groupes et passagers.

TREBISONDE. Bateau à vapeur ottom. *Facitas-Tidjoret*, cap. G. Clician, avec march. div. groups et passagers.

Du 16 septembre.

VARNA. Bateau à vapeur autrich *Ferdinando*, capitaine Pgccovich, avec marchandises diver. groups et passagers.

TRIESTE. Bateau à vapeur autr. *Italia*, cap. P. Mercolonno, avec march. diverses, groups et passagers.

VARNA. Bateau à vapeur ottom. *Erégli*, cap. Hassan bey, avec march diverses, groups et passagers.

DÉPARTS du 15 septembre.

SALONIQUE. Bateau à vapeur ottoman *Sinourbahri*, cap. P. Anthoine, avec march. diverses, groups et passagers.

MARSEILLE. Bateau à vapeur franç. *Telémaque*, cap. Petit, avec marchand. diverses groups et passagers.

TRIESTE. Bateau à vapeur autrichien *Aim*, cap. N. Franovich, charge de div. march. groups et passagers.

Du 16 septembre.

ODESSA. Bateau à vapeur russe la *Chersonèse*, capitaine Nicoulof, avec marchandises diverses, groups et passagers.

Du 18 septembre.

SMYRNE. Bateau à vapeur ottoman, *Eserin-Kodet*, cap. G. Bauchi, avec march. diverses groups et passagers.

GALATZ. Bateau à vapeur autrichien *Conte-Starmer*, cap. F Federico, avec march. diverses, groups et passagers.

TRÉBISONDE. Bateau à vapeur autr. *Austria*, cap. Remedich, avec marchand. diver., groups et passagers.

BATIMENS DE COMMERCE.

ARRIVÉES du 14 septembre.

FIUME. Br. autr. *Pepi*, cap. G. Motovich, en lest, à ordre.

MALTE. Br. angl. *Scottman*, cap. L. Cerouvana, chargé de poures adressé à M. Eynaud; tous-ordis franc. *Théophile*, cap. P. Lages, en lest, adressé à M. Zizinia.

CARDIFF. Br. norw. *Constitution*, cap. J. Haugen, en lest, à ordre.

COURA. Br. angl. *Emilia*, cap. N. Sagers, charge de sucre, adressé à M. Rolli.

GALATZ. Br. grec, *Dhin Achiefs*, cap. A. Mitsio, chargé de sagle, à ordre.

ODESSA. Trois-mâts angl. *Falcon*, cap. J. Patrick, charge de blé et laine, à ordre.

TAGANROK. Br grec, *P. Acathisti*, cap Y. Aldeous, charge de revisson, à ordre.

Du 15 septembre

MARSEILLE. Br. franc. *Nino* cap. L. Copil-lich, en lest, adressé à M. Bampsher.

MALTE. Br. sarde, *N. S. del Bonchetto*, cap G. Schiaffino, en lest, adressé à M. Pedemonte.

TRIESTE. Sch. sarde, *Catterina*, cap. G. Dodero en lest, adressé à M. Parrini.

LIVOURNE. Trois-mâts sarde, *Tre Fratelli*, cap. S. Cevasco, en lest, adressé à M. Albini.

PYREE. Trois mâts grec, *Filantropos*, cap. T. Zizinis, charge de div. march. à ordre.

PATRAS. Br. grec, *A Nicolaos*, cap. P. Petrozis, charge de sel, à ordre.

SYRA. Br. grec, *Aristotelis*, cap. D. Cogina, en lest, à ordre.

AIVALI. Br. grec, *Soirras*, cap. Y Gambas, charge de sel, à ordre.

SALONIQUE. Br. grec, *Floriza*, cap. T. Limberis, charge de charbon, à ordre.

ODESSA. Br. autr. *Colonello Salvini*, cap. F. Cerro dich, charge de blé, adressé à M. Rolli; trois-mâts sardo, *Giulietta*, cap. A. Gatti, charge de blé, adressé à M. Arl-ud; br. russe, *Sauvlouna*, cap. C. Dracopulos, charge de blé, à ordre.

TAGANROK. Br. sarde, *N. S. delle Grazie*, cap P. Maiori, charge de blé, à ordre.

MARIANOPOLIS. Br. sarde, *Arpe*, cap. L. Pignone, charge de blé, adressé à M. Zino.

BERDIANSKA. Br. angl. *Orienta*, cap. A. Tagliaferro, charge de blé, à ordre.

GALATZ. Br. russe, *Leonida*, cap. Y Rodlitis, charge de maïs, adressé à M. Condopulo; br. russe, *Aimy*, cap. D. Nicolau, charge de bois de construction, à ordre.

ISMAIL. Br. russe, *Bessarabie*, cap. A. Dagnistouli, charge de blé, à ordre.

VARNA. Br. grec, *Nom Fochion*, cap. Y. Saïfis, charge de blé, adressé à M. Cocali.

Du 16 septembre

MARSEILLE. Trois-mâts franç. *Albert*, cap. F. Oreos, adressé à M Mathieu.

MALTE. Br. franç. *Elise*, cap. P. Raoul, en lest, adressé à M. Mavro-orisio.

SMYRNE. Br. franç *Thérèse*, cap. P. Comas, en lest, adressé à M. Bedenon.

TAGANROK. Br. nap. *Atoff*, cap. F. Gambardelli, charge de blé, à ordre.

TZATADH. Br. grec, *A Trias*, cap. H. Fittili, charge de coton, adressé à M. Zizinis.

DÉPARTS du 13 septembre.

CORK ou FALMOUTH. Trois-mâts russe, *Salami*, cap. J. Broman, charge de blé.

MARSEILLE. Br. grec, *Chila*, cap. Y Pullis, charge de douves.

GALATZ. Br. grec, *Gabrielli*, cap. L. Filippo, chargé de blé.

MUNDANIA. Br. grec, *Mitiadhis*, cap. A. Casapi, en lest.

GALATZ. Br. sarde, *Carolina*, cap. F. Raffo, en lest.

Du 14 septembre.

LIVERPOOL. Trois-mâts angl. *Falcon*, cap. J. Patrick, charge de maïs.

SYRA. Br. grec, *Mérasso*, cap. Y. Androlis, charge de blé.

ODESSA. Trois-mâts autr. *Haick*, cap. C. Ignatico, en lest.

IBRAILA. Br. grec, *Anna Maria*, cap. B. Simonovich, en lest.

SISOPOLI. Br. russe, *Zvodopighi*, cap. C. Yoanot, en lest.

VARNA. Br. toscan, *Maria Costanza*, cap. G. Cipolovich, en lest.

DANUBE. Br. grec, *Lisandros*, cap. A. N. Papa, en lest; br. grec, *Tibi*, cap. Y. Letteri, en lest.

Du 15 septembre.

MARSEILLE. Trois-mâts sarde, *Giulietta*, cap. A. Gatti, charge de blé.

SMYRNE. Br. russe, *Erghnia*, cap. D. Macris, en lest.

CAVALLA. Br. grec, *Epaminondas*, cap. M. Yeorghionis, en lest.

KERTOB. Trois-mâts sarde, *Tre Fratelli*, cap. S. Cevasco, en lest.

ANNONCES.

Avis.

M. Faure, un des plus riches fabricans de meubles de Marseille, se trouve ici depuis quelque temps avec de brillantes fourniture de chaises, canapés et fauteuils à vendre. Il prend aussi des ordres ou commandes sur des dessins dont il est porteur.

S'adresser à Constantinople au comptoir de M. Durand à Galata, à Marseille, rue Montaux, 19.

NOUVEAU RECUEIL
DE PHRASES ET DE DIALOGUES FAMILIERS

EN FRANÇAIS ET EN TURC,

A L'USAGE DES VOYAGEURS EN TURQUIE,

Par Nassif MALLOUF,

PROFESSEUR DE LANGUES ORIENTALES AU COLLÈGE DE LA PROPAGANDE A SMYRNE, ET AUTEUR DE PLUSIEURS OUVRAGES ÉLÉMENTAIRES.

Voici le contenu de ce Recueil:

1° Dialogues entre deux amis; — 2° entre un maître et son valet; — 3° pour le déjeûner; — 4° avant le dîner; — 5° pour le dîner; — 6° Dialogues pour des nouvelles; — 7° pour acheter et vendre; — 8° Dialogues concernant les divertissemens de la campagne; — 9° entre un malade et un médecin; — 10° pour s'embarquer; — 11° se trouvent dans une auberge; — 12° pour louer un appartement; — 13° quand on va faire visite; — 14° pour parler au tailleur; — 15° au tonneur de chevaux, etc., etc.

Outre ces Dialogues, on y trouve également grand nombre de phrases familières, propres à faciliter l'étude de la langue turque.

Se trouve chez M. Louis Sougioglou à l'Imprimerie du *Journal de Constantinople*.

PRIX MODÉRÉ.

Avis.

M. Panay Valsamachi, capitaine et propriétaire du brick ionien *Telemaco*, prévient le commerce de cette place, que dans son dernier voyage d'Odessa (retour) se trouvant, dans la journée du 10 août, à 15 milles EST, loin de l'île *Serpente*, il a rencontré une *Felcca* à deux mâts, chargée d'albâtre, sans équipage, et sans equipage. Il fit tous ses efforts pour la conduire à bon port, mais le temps ne lui permit pas d'exécuter ce dessein. Tout ce que le capitaine Valsamachi put faire, ce fut d'extraire du navire abandonné, 18 balles de aine, qui furent transbordées sur le *Telemaco* et se trouvent ici à la disposition de qui de droit.

Pour en obtenir consignation, s'adresser au consulat-général Britannique en cette résidence, dans le terme péremptoire de deux mois, à partir de la présente première publication.

Constantinople, le 24 septembre 1849.

REVUE DE L'ÉDUCATION NOUVELLE,
JOURNAL DES MÈRES ET DES ENFANS.

Cette publication, basée sur la morale la plus sévère, s'adresse à ceux qui font l'éducation de l'enfance au sein de la famille. Elle est donc merveilleusement appropriée aux idées de l'Orient; et se recommande d'ailleurs par le talent et la philanthropie de ceux qui la conçoit.

Bureaux, rue Neuve des Petits-Champs, 97, à Paris.

Prix de l'abonnement pour l'étranger, 16 francs par an.

ON S'ABONNE:

A Constantinople, à l'administration des postes françaises, à Pera.

Dans les villes du littoral, à l'agence de la même administration.

HOTEL DE BYSANCE.

Mme Joséphine VITALIS vient d'ouvrir dans sa grande maison en pierre, près du Petit-Champs-des-Morts, un établissement sous le nom d'*Hôtel de Byzance*, qui peut rivaliser avec les meilleurs hôtels de l'Europe.

Comfort, élégance, propreté exquise, vue admirable, sécurité contre l'incendie, telles sont les moindres qualités qui recommandent l'établissement aux voyageurs.

Sa situation élevée en fait d'ailleurs une des maisons les plus saines de Péra.

ROB ANTISYPHILITIQUE
DE
BOYVEAU-LAFFECTEUR.

Malgré une longue expérience toujours couronnée de succès, il est utile de donner l'attention publique à l'idée que le Rob antisyphilitique de Boyveau-Laffecteur est une des plus heureuses découvertes dont la médecine puisse s'honorer. C'est cette multitude de malades guéris radicalement, c'est aux hommes de l'art vieillis dans une routine mentirice et que les cures étonnantes opérées sous leurs yeux par ce remède ont amenés à le noncer de traitement, que je dédie ce petit extrait, qu'il convient d'en appeler. De pareils suffrages ne peuvent être suspects; ils partent d'eux-mêmes avec éloquence, et ils étoufferont toujours les vains efforts de la calomnie ou de la malveillance, et conserveront à ce spécifique la confiance qu'il mérite et qu'il a obtenue.

Il est généralement prouvé, depuis nombre d'années, que le Rob guérit tous les malades syphilitiques; que, loin d'affaiblir l'économie animale, comme le font toutes les préparations mercurielles, il augmente au contraire son activité. Si on le considère sous le rapport de sa sûreté, elle est démontrée par les succès qui ont constamment suivi son emploi; rarement aucune composition végétale ne peut être mise en doute après les épreuves par lesquelles il a passé lors de sa découverte, et dont le résultat a été publié par les chimistes les plus distingués.

Si les praticiens se sont élevés injustement contre le Rob antisyphilitique, d'autres, après avoir étudié avec soin et impartialité ses nombreux succès, le regardent comme un remède très-utile, et l'emploient toujours avec succès. Ils ont pu constater que dans les cas désespérés de syphilis, l'opposition des uns ne dédommage de l'injustice des autres.

Parmi les suffrages scientifiques accordés au Rob Boyveau-Laffecteur, nous citerons l'article du grand *Dictionnaire des Sciences médicales*, en 60 volumes, publié par Panckouke.

Extrait du Dictionnaire des Sciences médicales.

La réputation dont jouit ce remède dans presque toutes les parties du monde civilisé exige qu'on lui consacre ici un article spécial. La puissance du Rob contre les affections syphilitiques les plus graves et les plus abrutantes a été, depuis plus du cinquante ans, tant de fois constatée dans tant de lieux divers, qu'il n'est plus permis aujourd'hui de mettre en question si ce remède peut être considéré comme un des moyens les plus utiles que possède l'art de guérir. Peu de médecins ont autant multiplié et méthodiquement que l'auteur de cet article; une juste défiance de tout remède secret le fit longtemps hésiter d'en conseiller l'usage; mais plusieurs succès éclatans, qu'il eut occasion de remarquer, vaincquirent sa répugnance; et depuis près de vingt-cinq ans qu'il prescrit le Rob à ses malades, il ne l'a jamais vu échouer sur seule fois sur plus d'une centaine de sujets.

D'après l'impulsion que les médecins de l'Ecole de Paris ont donnée à la science, partout où le Rob de Boyveau-Laffecteur sera exactement et régulièrement appliqué, il rendra les maladies vénériennes de plus en plus légères, il diminuera le nombre et la gravité des accidens qui les compliquent si souvent, et la guérison sera toujours certaine et prompte. On ne verra plus ces marques honteuses et ineffaçables qui ont troublé le repos de tout de familles et empoisonné l'existence de tant qui les portaient.

On doit des remerciemens aux médecins qui ont attaché leurs noms à leurs méthodes, ou de leur efficacité dépendant l'honneur et la réputation des auteurs; d'ailleurs, il est prouvé par l'expérience qu'à égalité de facultés intellectuelles, un individu qui ne s'adonne qu'à une seule branche des sciences médicales doit y acquérir des connaissances spéciales qui manqueront toujours à la généralité; cependant les chirurgiens ont toujours rencontré des obstacles nombreux à leur apportition en médecine, en politique, en religion, en législation, ces obstacles ont fondaine a mort pour avoir dit, contredisant les mêmes, que le soleil était immobile: « Je meurs, disait-il, et cependant la terre tourne. »

Déposé à Péra, chez M. Ed. OTTONI, pharmacien.

Avis.

M. François Vallauri à l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir dans la grande rue de Péra, vis-à-vis du grand hôtel d'Angleterre, un magasin de Confiseries, Liqueurs, vins étrangers, conserves, sirops, salaisons, chocolat, dragées et cartonnages de Paris pour mariage, baptêmes etc. Le tout à des prix très modérés. M. Vallauri se charge aussi des commandes pour dîners, desserts, pièces montées, glaces, gâteaux et assiettes de bonbons assortis pour bals, et soirées, etc.

RENOMMEES PARTOUT LE MONDE.

PILULES DE HOLLOWAY.

MALADIE DU FOIE ET DES POGNONS.

(*Extrait d'une lettre de M. J.-K. Herdon, daté de 78, King-Street, Sydney, New South Wales, 30 September 1848.*

Au Professeur Holloway.

MONSIEUR, — J'ai le plaisir de vous informer que Stuart A. Donaldson, cer, marchand et agriculteur éminent, et aussi ou Magistat de cette ville, vint chez moi le 18 courant, et achèta au moment de la vente, 6 pots de vos médicaments, pour être envoyés dans ses bergeries, à New England. Il me raconta que quelque temps auparavant l'un de ses intendants vint à Sydney pour avoir de secours de la médecine, étant attaqué d'une maladie du Foie et des Rognons. Il (M. Donaldson) l'avait pleur pour lui mon sous les soins d'un des meilleurs chirurgiens, sans que son traitement eût aucun résultat favorable. Cet homme, alors au désespoir, fit usage de vos Pilules et de votre Onguent, et, à sa grande surprise aussi bien qu'à celle de M. Donaldson, il fut rétabli en parfaite santé par leur moyen, et cela dans le court espace de 10 jours.

(Signé) J. HEYDON.

Ces célèbres Pilules sont merveilleusement efficaces dans les maladies suivantes:

Le Bile,	Inflammation,
Fièvres Intermittentes,	Jaunisse,
L'Asthme,	Maladie du Foie,
Toux à la Peau,	Lombago,
Douleurs d'Entrailles,	Rhumatisme,
Coliques,	Rétention d'Urine,
Constipation,	Scrofule,
Consomption,	Maux de Gorge,
Débilité,	La Pierre et le Gravelle,
Hydropisie,	Tic Douloureux,
Dysenterie,	Tumeurs,
Ereszpyles,	Ulcère,
Irrégularités Féminales,	Affections Vénériennes,
Fièvres de toutes sortes,	Vert et toutes maladies,
Goutte,	Faiblesses, quelque qu'en soient les causes, etc.
Mal de tête,	
Indigestion,	

Se vendent par le Propriétaire, 244, Strand (près Temple Bar), à Londres; et par tous les vendeurs respectables de Médecines dans tout le monde civilisé, en Boîtes de 2s. 9d., 4s. 6d., chaque. Il y a beaucoup à sauver en prenant celles des plus grandes dimensions.

N. B. — Directions ouvrageant la manière de s'en servir, sont attachées à chaque pot ou boîte.

Les Pilules et l'Onguent se trouvent chez **M. A. STAMPA**, Galata, Constantinople.

Edouard OTTONI, pharmacien à Péra.

POUDRE PURGATIVE
ET
PASTILLES RAFFRAICHISSANTES
ET
LAXATIVES AU CITRATE DE MAGNÉSIE
DE M. ROGÉ,

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS.

Un purgatif d'un saveur agréable, de Citrate de magnésie, avec lequel on prépare une limonade purgative destinée à remplacer l'eau de Sedlitz, et des Pastilles rafraîchissantes et laxatives, pouvant être substituées aux pilules purgatives, a été découvert par M. Rogé, pharmacien.

Avant de faire connaître cette préparation au public, M. Rogé a adressé à l'Académie de Médecine sa découverte et sa valeur. A cet effet, une commission a été nommée dans le sein de l'Académie; des expériences multiples ont été faites, et le rapport des MM. les commissaires, approuvé par l'Académie, ne peut laisser aucun doute sur le mérite de la découverte de M. Rogé.

Le savant rapporteur de ces Pastilles les rend très utiles pour purger les enfants; les médecins les conseillent à toutes les personnes qui, sans vouloir se purger, désirent cependant se tenir le ventre libre au moyen d'un purgatif doux et facile à prendre. Elles remplacent sentiel, avec avantage, les Pilules purgatives qui, pour la plupart composées avec des drastiques, ont l'inconvénient d'irriter l'estomac et les intestins. Les personnes sédentaires, celles que les travaux du cabinet ou de fréquents voyages échauffent ou resserrent, trouveront également dans l'emploi des Pastilles au Citrate de magnésie de M. Rogé, un laxatif qui agit *sûrement et agréablement*.

Dépôt à Péra et à Constantinople, à la pharmacie d'A. CALLEJA.

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE CONSTANTINOPLE,
SEUL EN L'ORIENT.